

# **Fondation des petits frères des Pauvres**

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier  
75011 Paris

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

## Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier  
75011 Paris

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation des petits frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 16 (2) de l'annexe relative au reclassement de 159 967 € du poste dotation consommable (fondation abritée UTB) au poste fonds dédiés.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2013

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY



## **COMPTES ANNUELS 2012**

# Comptes annuels de l'exercice 2012

## Sommaire

### Bilan

### Compte de Résultat

### Annexe :

- Note 1 Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation
  - 1.1 Faits marquants de l'exercice
  - 1.2 La fondation
  - 1.3 Les fondations abritées
- Note 2 Principes et méthodes comptables
  - 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
  - 2.2 Immobilisations corporelles
  - 2.3 Immobilisations incorporelles
  - 2.4 Immobilisations financières & valeurs mobilières de placement
  - 2.5 Fonds propres et ressources assimilées
  - 2.6 Fonds dédiés
  - 2.7 Dons
  - 2.8 Legs
  - 2.9 Impôts
- Note 3 Immobilisations corporelles, incorporelles et en cours
- Note 4 Dépôts et cautionnements
- Note 5 Placements financiers
- Note 6 Créances et dettes
- Note 7 Ressources propres et assimilées
- Note 8 Provisions
- Note 9 Emprunts
- Note 10 Frais de fonctionnement
- Note 11 Charges de personnel
- Note 12 Contributions volontaires en nature
- Note 13 Dotations aux amortissements
- Note 14 Produits et charges financiers
- Note 15 Produits et charges exceptionnels
- Note 16 Variation des fonds dédiés
- Note 17 Excédent de l'exercice
- Note 18 Rémunération des dirigeants
- Note 19 Engagements reçus et donnés
- Note 20 Compte d'emploi annuel des ressources

## ACTIF

		31.12.2012			31.12.2011
	Références Notes annexes	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur nette
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>					
Immobilisations incorporelles	Note 3				
Logiciels		176 559	35 546	141 013	21 994
Autres		276 000	37 715	238 285	247 067
Immobilisations corporelles	Note 3				
Terres agricoles		320 600	0	320 600	320 600
Terrains		1 181 696	23 749	1 157 947	1 159 166
Constructions		73 570 873	10 789 516	62 781 357	60 542 860
Matériel et mobilier		29 600	14 460	15 140	17 675
Installations		153 684	50 176	103 508	103 387
Immobilisations en cours	Note 3				
Constructions		298 154	0	298 154	1 569 704
Logiciels		0	0	0	79 598
		76 007 166	10 951 162	65 056 004	64 062 051
Immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	Note 4	54 151	0	54 151	54 625
Fonds Social de Logement	Note 5	53 357	0	53 357	53 357
		107 508	0	107 508	107 982
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>76 114 674</b>	<b>10 951 162</b>	<b>65 163 512</b>	<b>64 170 033</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>					
Dépenses engagées sur actif successoral	Note 6.1	27 081	0	27 081	32 652
Autres créances	Note 6.3	1 559 872	17 573	1 542 299	2 677 652
Valeurs mobilières de placement	Note 5	13 697 501	1 953	13 695 548	12 577 468
Disponibilités	Note 5	10 761 179	0	10 761 179	7 150 482
Charges constatées d'avance	Note 6.2	270 945	0	270 945	289 449
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>26 316 578</b>	<b>19 526</b>	<b>26 297 052</b>	<b>22 727 703</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>102 431 252</b>	<b>10 970 688</b>	<b>91 460 564</b>	<b>86 897 736</b>

## **PASSIF**

		31.12.2012	31.12.2011
	Références Notes annexes		
<b><u>RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILEES</u></b>	Note 7		
<b>Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres</b>			
Dotations pérenne représentative d'actifs aliénables		10 000 000	10 000 000
Apports sans droit de reprise		1 776 000	1 776 000
Réserves		6 989 560	6 182 535
Report à nouveau		1 733 091	1 492 630
Résultat de l'exercice	Note 17	1 875 271	1 047 487
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE</b>		<b>22 373 922</b>	<b>20 498 652</b>
<b>Fonds propres des Fondations abritées</b>			
Dotations initiales		2 899 548	2 899 548
Dotations complémentaires		31 870 208	31 870 208
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables		34 769 756	34 769 756
Apports sans droit de reprise		5 305 568	4 725 568
Autres fonds propres - dotations consommables		997 753	209 967
Réserves affectées au financement d'actifs		12 844 299	11 719 196
Subventions d'investissement		3 868 971	3 429 648
Commodat		50 000	50 000
Résultat de l'exercice	Note 17	841 996	1 124 141
<b>TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES</b>		<b>58 678 343</b>	<b>56 028 276</b>
<b><u>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</u></b>			
Provisions pour charges	Note 8	48 551	97 567
Fonds dédiés sur ressources affectées	Note 16	347 090	793 864
Fonds dédiés aux fondations abritées	Note 16	7 760 691	6 998 260
<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		<b>8 156 332</b>	<b>7 889 691</b>
<b><u>DETTES</u></b>			
Dépôts et cautionnements reçus	Note 6.3	176 437	170 722
Emprunts et autres dettes financières	Notes 6.3 et 9	877 719	1 234 030
Recettes sur actif successoral	Note 6.1	21 801	26 018
Autres dettes	Note 6.3	1 149 172	1 041 347
Produits constatés d'avance		26 838	9 000
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>2 251 967</b>	<b>2 481 117</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>91 460 564</b>	<b>86 897 736</b>

<b><u>COMPTE DE RESULTAT</u></b>	Références Notes annexes	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Produits opérationnels</b>			
Revenus des immeubles		3 723 678	3 663 967
Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat		213 748	
Subventions d'exploitation reçues			13 000
Dons		3 646 370	3 962 356
Versements des fondateurs		333 100	
Reprise de provisions de gestion courante	Note 8	97 567	364 086
Produits divers de gestion courante		72 622	15 936
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	Note 7	152 304	131 482
<u>Total produits opérationnels</u>		<u>8 239 389</u>	<u>8 150 827</u>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Subventions accordées		-2 649 410	-3 286 103
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles		-1 189 778	-1 171 512
Taxes foncières & impôts locaux		-332 590	-321 474
Autres charges	Note 10	-705 446	-633 576
Charges de personnel	Note 11	-853 233	-713 714
Dotations aux amortissements	Note 13	-1 619 935	-1 294 805
Dotations aux provisions d'exploitation courante	Note 8	-6 657	-1 567
<u>Total charges opérationnelles</u>		<u>-7 357 049</u>	<u>-7 422 751</u>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(I)</b>	<b>882 340</b>	<b>728 076</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers		474 201	343 577
Produits nets de cession de valeurs mobilières		10 418	123 727
Reprises de provisions financières	Note 8	6 484	120
<u>Total produits financiers courants</u>	Note 14	<u>491 103</u>	<u>467 424</u>
<b>Charges financières</b>			
Charges financières		-40 402	-44 346
Dotations à provisions financières	Note 8	-5	-5 674
<u>Total charges financières courantes</u>	Note 14	<u>-40 407</u>	<u>-50 020</u>
<b>Résultat financier courant</b>	<b>(II)</b>	<b>450 696</b>	<b>417 404</b>
<b><u>Résultat courant</u></b>	<b>(III) = (I) + (II)</b>	<b><u>1 333 036</u></b>	<b><u>1 145 480</u></b>



	Références Notes annexes	2012	2011
<b><u>Résultat courant (report)</u></b>		<b><u>1 333 036</u></b>	<b><u>1 145 480</u></b>
Produits de réalisation de legs et donations		1 132 376	2 918 901
Produits exceptionnels		275 478	12 933
Produits bruts sur cessions d'actifs		569 000	1 249 000
<u>Total produits exceptionnels</u>	Note 15	<u>1 976 854</u>	<u>4 180 834</u>
Charges exceptionnelles		-34 141	-67 907
Valeur comptable des actifs cédés		-353 279	-396 981
Dotations à provisions exceptionnelles		-48 551	0
<u>Total charges exceptionnelles</u>	Note 15	<u>-435 971</u>	<u>-464 888</u>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(IV)</b>	<b>1 540 883</b>	<b>3 715 946</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>(V)</b>	<b>2 873 919</b>	<b>4 861 426</b>
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	Note 16	687 892	96 735
Engagements à réaliser sur ressources affectées	Note 16	-81 151	-20 000
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées	Note 16	7 571	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	Note 16	-770 964	-2 766 533
<b>Résultat sur variation des fonds dédiés</b>	<b>(VI)</b>	<b>-156 652</b>	<b>-2 689 798</b>
TOTAL DES PRODUITS		11 402 809	12 895 820
TOTAL DES CHARGES		-8 685 542	-10 724 192
<b><u>Solde du compte de résultat</u></b>	<b><u>=(V) + (VI)</u></b>	<b><u>2 717 267</u></b>	<b><u>2 171 628</u></b>

## **Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la fondation**

### **1.1 Faits marquants de l'exercice**

L'activité de la fondation des petits frères des Pauvres sur l'année 2012 traduit un développement régulier sans éléments exceptionnels notables.

Les évènements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

- La poursuite du développement de l'activité de logement social de la fondation abritée Bersabée avec notamment la livraison de la maison relais Labadié à Marseille.
- La croissance de l'ensemble des fondations abritées en volume d'actions soutenues.
- Le développement des actions de la fondation abritante par le soutien financier d'actions sociales menées tant par l'association des « petits frères des Pauvres » que par d'autres associations agissant dans le cadre d'objectifs similaires.

### **1.2 La fondation**

1.2.1 La « Fondation des petits frères de Pauvres », précédemment dénommée « Bersabée (fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agit soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la fondation, comme son fondateur, l'association « Les petits frères des Pauvres », a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée » lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

1.2.3 La dotation d'origine de la fondation abritante, d'un montant de 10 000 000 €, est employée suivant ses statuts en Fonds Commun de Placement (F.C.P.), immobilier ou financier.

### 1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées constituées sous l'égide de la fondation des petits frères des Pauvres donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la fondation et dont il est rendu compte au Comité de Gestion spécifique de la Fondation individualisée. Celui-ci composé de représentants des fondateurs et de la fondation abritante, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la fondation abritante.

#### 1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'Habitat et l'Hébergement.

A cet effet, la fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association « Les petits frères des Pauvres » ou d'autres partenaires.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 52 021 863 € (après affectation du résultat 2012), est employée en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour environ 45,6 millions d'euros se décomposant en 2 sous-catégories : les logements diffus et les résidences sociales ;
- des Immeubles à Utilisation Spécifique (I.U.S.), loués à des associations qui y conduisent une action sociale en ligne de l'objet statutaire de la fondation, pour environ 2,8 millions d'euros ;
- et un Fonds Commun de Placement (F.C.P.), c'est-à-dire des actifs immobiliers et financiers destinés à fournir les revenus qui couvrent en partie les frais généraux de la fondation, pour environ 3,6 millions d'euros.

#### 1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition via un bail à construction de l'association « Les petits frères des Pauvres » qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;

- un portefeuille de valeurs mobilières et autres placements financiers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- Social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social
- Médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs
- Educatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

Cette fondation individualisée finance ses actions à l'aide des produits résultant d'une donation temporaire de titres et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation UTB » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet spécifique « de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ».

Cette fondation individualisée bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 pour dix ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger. La fondation Louise Roulin est créée grâce au patrimoine restant à la dissolution de l'association qui a été effective et approuvée par un décret ministériel en date du 16 mars 2012.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

1.3.6 La « Fondation Georges Brichler » a été créée le 18 octobre 2010. Elle a pour objectif de soutenir des actions auprès de personnes âgées sans ressources à Madagascar et en particulier pérenniser les actions menées depuis 2006 par l'association malgache « Foyer du Cœur » à Antananarivo, qui distribue quotidiennement des repas à plus de 200 personnes âgées isolées et sans ressources.

Elle est constituée d'une dotation consommable. Elle a obtenu l'agrément du gouvernement malgache en décembre 2011.

Sa dissolution sera présentée au Conseil d'Administration du 4 juin 2013.

1.3.7 La « Fondation Lecordier » a été créée le 22 octobre 2010 à l'initiative de trois sœurs d'une même famille.

Dans le cadre général des statuts de la fondation abritante, la « fondation Lecordier » a pour objet le soutien aux personnes en situation d'exclusion ou de précarité, et tout particulièrement aux femmes seules de plus de cinquante ans.

Cette fondation individualisée bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part des fondatrices et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

## **Note 2 - Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels**

. Les comptes de l'exercice 2012 sont présentés conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) :

- n° 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation ;
- n° 2002-10 et 2004-15, relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des Ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifiée à l'article L 612-2 du code de commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

## 2.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles (note 3)

### 2.2.1 Acquisitions

Les immobilisations acquises sont enregistrées pour leur valeur brute avec pour contrepartie :

- la diminution du poste de « trésorerie » s'il s'agit d'un bien acquis à titre onéreux ou de travaux,
- la prise en compte d'un produit directement imputé en capitaux propres, dans le compte « Apports sans droit de reprise », s'il s'agit d'un produit de legs conservé en nature, d'une donation ou d'un apport à titre gratuit. La valeur retenue alors est la valeur stipulée dans l'acte juridique correspondant.

Les travaux ou acquisitions d'une valeur unitaire inférieure à 3 000 € ne sont pas immobilisés mais constatés en charges en totalité sur l'exercice de leur réalisation.

### 2.2.2 Cessions

Lors de la cession d'une immobilisation :

- le prix de vente est inscrit au crédit du compte de résultat en contrepartie de l'encaissement ou d'une créance sur cession d'immobilisation ;
- simultanément, la valeur nette de l'immobilisation cédée est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan.

### 2.2.3 Approche par composants

Propriétaire de nombreux logements à caractère social, la fondation a été amenée à reconnaître sous cette approche, différents composants sur ses actifs immobiliers :

- leur structure,
- cinq composants pour les réfections extérieures ou les parties communes :
  - Ascenseur
  - Chauffage collectif
  - Toiture / étanchéité
  - Ravalement / menuiseries extérieures
  - Autres travaux,
- et un unique composant pour les réfections intérieures de logements individuels ou locaux, dénommé « rénovation individuelle ».

Cette décomposition est opérée sur les immeubles acquis rénovés, sur ceux rénovés après acquisition ou utilisation par la fondation, ainsi qu'au fur et à mesure des rénovations engagées.

## 2.2.4 Amortissement

### *. Actifs immobiliers.*

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes suivants ont été arrêtés :

- en matière d'amortissement des structures :
  - la structure des logements individuels ne fait l'objet d'aucun amortissement, aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater ;
  - la structure des résidences sociales est décomposée en 2 sous-structures :
    - une structure non amortissable, correspondant au terrain ou l'emprise foncière,
    - et une structure amortissable sur 50 ans correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs ;

A défaut d'estimation spécifique et précise, la valeur de la structure non amortissable est estimée à 50% de l'ensemble de la structure ; depuis cette date, la part de chaque structure est estimée au moment de son entrée dans le patrimoine de la fondation.
- en matière d'amortissement des composants :
  - les travaux de « rénovation individuelle » font l'objet d'un amortissement sur 10 ans,
  - les travaux de réfections extérieures (toiture, ravalement...) ou de parties communes (plomberie, électricité, génie climatique, ascenseurs...) font l'objet d'un amortissement sur 20 ans ;
  - les travaux de chauffage collectif, les appareils sanitaires et de cuisine ainsi que les « autres travaux » qui font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

### *. Autres actifs.*

- Les agencements et le mobilier de bureau sont amortis sur 10 ans.
- Les matériels de bureau et informatiques sont amortis sur 5 ans.
- Les agencements du parc du domaine entretenu par la fondation Othenin-Girard sont amortis sur 5 ou 10 ans.

L'amortissement est effectué en mode linéaire.

## 2.2.5 Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si, en cas de décision de cession, la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

#### 2.2.6 Frais sur acquisition des logements ou autres actifs immobiliers

Ces frais sont constatés comme éléments d'actif et amortis linéairement sur 5 ans.

### 2.3 **Comptabilisation des immobilisations incorporelles**

- Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées pour leur valeur brute avec comme contrepartie la diminution du poste de « trésorerie ». Lors de leur mise au rebut, leur valeur nette est inscrite au débit du compte de résultat par le crédit du compte de bilan et leur valeur brute disparaît du bilan.
- Les droits réservataires sur des lits ou logements dont dispose la Fondation Bersabée sont amortis sur la durée de la convention correspondante.
- Les logiciels spécifiques sont amortis sur 5 ans.

### 2.4 **Comptabilisation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement (note 5)**

#### 2.4.1 Classement

Les investissements à long terme dans des titres de sociétés œuvrant pour le logement social sont présentés dans les immobilisations financières sur la ligne « Fonds Social de Logement ».

Les valeurs mobilières ou autres placements détenus à long terme pour assurer des ressources suffisantes au fonctionnement de la fondation, en emploi d'une partie de sa dotation ou de celles de ses fondations abritées sont des titres du Fonds Commun de Placement (F.C.P.).

Enfin, les valeurs mobilières détenues ou comptes rémunérés dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie sont des fonds de trésorerie. Les réserves en attente de financements d'actions sociales sont classées dans cette catégorie de placement.

Les valeurs mobilières et autres placements du F.C.P. et du Fonds de Trésorerie sont tous deux présentés en actif circulant ; L'information sur cette différenciation FCP – Trésorerie est donnée en note 5 de cette annexe.

#### 2.4.2 Valorisation en bilan

Les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement et autres placements sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêté devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

#### 2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.



## 2.5 Fonds propres et ressources assimilées (note 7)

. La fondation des petits frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiales et complémentaires dont les revenus lui permettent en partie de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 autorisent désormais la fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation », « fondations sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du règlement 2009-1, la fondation présente en les différenciant les dotations pérennes et les dotations consommables. Présentés en notes 7 et 16, les fonds propres comprennent désormais :

- . Les dotations pérennes initiales représentatives d'actifs aliénables,
- . Les dotations pérennes complémentaires lesquels peuvent :
  - Etre représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association « les petits frères des Pauvres » en ce qui concerne la fondation abritée Bersabée) et au titre desquelles, en cas de cession de ces actifs, la fondation aura une obligation de réemploi,
  - résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la fondation jusqu'en 2003
- . Les apports en nature d'actifs sans droit de reprise, constitués le plus souvent en actifs immobiliers conservés en nature depuis 2003,
- . Les dotations consommables apportées par les fondateurs depuis 2003,
- . Les réserves affectées au financement d'actifs et représentatives principalement de legs ou donations affectés au financement d'actifs immobiliers depuis 2003.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La fondation n'a pas procédé à des réévaluations de la valeur de ses actifs s'étant traduites par une réévaluation de ses dotations.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investis soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la fondation ou de ses fondations abritées, soit en portefeuilles de valeurs mobilières ou biens immobiliers de rapport dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales.

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs de la fondation abritante, celui de chaque fondation abritée étant présenté en « fonds dédiés »

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres de la fondation des petits frères des Pauvres » reprend exclusivement le résultat de la fondation abritante, après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit, et avant décision d'affectation par le conseil d'administration.

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres des Fondations abritées » reprend les résultats des fondations abritées qui doivent être affectés en fonds propres. Les résultats de l'année des fondations abritées reportés à nouveau sont présentés en « fonds dédiés » avec le cumul des excédents antérieurs.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, ces dernières n'étant pas obligatoirement renouvelées par la fondation.

. Le poste « commodat » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

. Les réserves affectées le sont au titre de projets ou de programmes d'actions que la Fondation ou ses fondations abritées ont décidé de soutenir ou de financer

## **2.6 Fonds dédiés (note 16)**

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, en application du règlement 2009-01, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 7 760 691 € au 31 décembre 2012.

## 2.7 Dons

Par mesure de prudence, les dons constatés sur l'exercice sont ceux encaissés sur la période.

Jusqu'au 31/12/2011, les dons des fondateurs aux fondations abritées étaient inclus dans les « dons » présentés au compte de résultat. A partir de 2012, pour une meilleure lisibilité, ils sont présentés sur une ligne distincte dénommée « versements des fondateurs ».

## 2.8 Legs

. La comptabilisation comme engagements reçus en hors-bilan des biens légués au profit de la fondation a lieu soit en date de l'autorisation préfectorale, soit en date de la lettre du notaire autorisant à entrer en possession des fonds.

. Les produits résultant de la réalisation de legs sont constatés en résultat pour leur montant net de frais, au fur et à mesure de leur réalisation. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Produits exceptionnels » du compte de résultat car ils n'ont pas vocation à couvrir les charges courantes de la fondation mais son développement : ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux de la fondation abritée Bersabée ou des actions sociales à venir de la fondation abritante ou des autres fondations abritées ; sur Bersabée notamment, cette affectation se traduit normalement par le dégagement d'un excédent du compte de résultat au moins égal aux produits de legs de l'exercice, ensuite affecté pour ce montant aux fonds propres de la fondation.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit (notamment par l'association fondatrice) et qui sont durablement conservés en nature par la fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements affectés au Fonds Social de Logements de la fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

## 2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus fonciers ou financiers. Sauf exception, la fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

## Note 3 - Immobilisations corporelles, incorporelles et en cours

### 3.1 Répartition

Les immeubles sont répartis en trois catégories :

- les biens immobiliers du Fonds social de Logement (F.S.L.) : ils correspondent à l'objet même de la fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (cf. note 1.2.1) ; au 31 décembre 2012, le F.S.L. comportait 598 logements répartis de la façon suivante :
  - 456 logements indépendants, en diffus, et,
  - 142 logements regroupés en résidences sociales,

La fondation est par ailleurs propriétaire, via un apport à sa fondation abritée Othenin-Girard, du domaine de Mont Evray, situé à Nouan-le-Fuzelier, dans le Cher, et sur lequel le Centre de Rencontre des Générations a été édifié, incluant un EHPAD.

- les immeubles à usage spécifique (I.U.S.) de la fondation abritée Bersabée : il s'agit de 8 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « les petits frères des Pauvres », « la porte ouverte » ou « Neptune ».
- les immeubles du Fonds Commun de Placement (F.C.P.) : ils sont destinés à produire des revenus assurant la couverture des frais généraux de la fondation ou du déficit de son activité sociale (voir note 1) :
  - la fondation abritante présente à son actif :
    - deux immeubles situés à Paris ;
    - un immeuble à Dublin hébergeant l'activité de l'association locale des petits frères des Pauvres ;
    - deux appartements diffus et deux locaux commerciaux à Paris ;
    - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19<sup>e</sup>.
  - la Fondation Bersabée présente à son actif deux immeubles (habitations et commerces) situés à Villefranche-sur-Saône, un logement diffus en copropriété et enfin, deux maisons reçues en donation avec les terres agricoles mentionnées ci-dessous.

L'ensemble du F.C.P. représente 62 logements ou locaux d'activité au 31 décembre 2012.

Les terres agricoles qui figurent en immobilisations sont situées en Seine-Maritime et ont été données à la fondation Bersabée en 2002 ; il s'agit de 30 hectares d'herbages ou labours et de 122 hectares de bois et forêts.

### 3.2 Evolution des valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes (en milliers d'euros)

<b>VALEURS BRUTES</b>	31.12.2011	Entrées	Sorties	<b>31.12.2012</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
- Logiciels	107,8	143,4	74,6	<b>176,6</b>
- Autres : droits réservataires sur lits	276,0	-	-	<b>276,0</b>
<b>Total</b>	<b>383,8</b>	<b>143,4</b>	<b>74,6</b>	<b>452,6</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
- Terres agricoles (Fonds Commun de Placement)	320,6	-	-	<b>320,6</b>
- Terrains (Fonds Social de Logement)	1 181,7	-	-	<b>1 181,7</b>
- Constructions				
Fonds Social de Logement diffus	39 755,8	1 922,2	92,7	<b>41 585,3</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales	16 625,6	1 211,4	3,1	<b>17 833,9</b>
Immeubles à Usage spécifique	2 517,9	870,7	347,3	<b>3 041,3</b>
Fonds Commun de Placement	10 923,0	187,4	-	<b>11 110,4</b>
- Matériel et mobilier	29,6	-	-	<b>29,6</b>
- Installations	139,4	14,3	-	<b>153,7</b>
<b>Total</b>	<b>71 493,6</b>	<b>4 206,0</b>	<b>443,1</b>	<b>75 256,5</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
- Constructions				
Fonds Social de Logement diffus	83,6	94,6	81,3	<b>96,9</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales	990,3	5,1	990,3	<b>5,1</b>
Immeubles à Usage spécifique	355,7	2,4	260,1	<b>98,0</b>
Fonds Commun de Placement	140,2	90,9	133,0	<b>98,1</b>
- Logiciels	79,6	-	79,6	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 649,4</b>	<b>193,0</b>	<b>1 544,3</b>	<b>298,1</b>
<b>Total :</b>	<b>73 526,8</b>	<b>4 542,4</b>	<b>2 062,0</b>	<b>76 007,2</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	31.12.2011	Entrées	Sorties	<b>31.12.2012</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
- Logiciels	85,8	21,4	71,7	<b>35,5</b>
- Autres : droits réservataires sur lits	28,9	8,8	-	<b>37,7</b>
<b>Total</b>	<b>114,7</b>	<b>30,2</b>	<b>71,7</b>	<b>73,2</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
- Terres agricoles (Fonds Commun de Placement)	-	-	-	<b>-</b>
- Terrains (Fonds Social de Logement)	22,5	1,2	-	<b>23,7</b>
- Constructions				
Fonds Social de Logement diffus	4 293,6	660,5	52,2	<b>4 901,9</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales	2 210,9	615,0	-	<b>2 825,9</b>
Immeubles à Usage spécifique	312,7	58,6	9,7	<b>361,6</b>
Fonds Commun de Placement	2 462,6	237,6	-	<b>2 700,2</b>

<b>AMORTISSEMENTS (suite)</b>	31.12.2011	Entrées	Sorties	<b>31.12.2012</b>
- Matériel et mobilier	11,9	2,6	-	<b>14,5</b>
- Installations	35,9	14,2	-	<b>50,1</b>
<b>Total</b>	<b>9 350,1</b>	<b>1 589,7</b>	<b>61,9</b>	<b>10 877,9</b>
<b>Total :</b>	<b>9 464,8</b>	<b>1 619,9</b>	<b>133,6</b>	<b>10 951,1</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	31.12.2011	Entrées *	Sorties	<b>31.12.2012</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
- Logiciels	22,0	122,0	2,9	<b>141,1</b>
- Autres : droits réservataires sur lits	247,1	- 8,8	-	<b>238,3</b>
<b>Total</b>	269,1	113,2	2,9	379,4
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
- Terres agricoles (Fonds Commun de Placement)	320,6	-	-	<b>320,6</b>
- Terrains (Fonds Social de Logement)	1 159,2	- 1,2	-	<b>1 158,0</b>
- Constructions				
Fonds Social de Logement diffus	35 462,2	1 261,6	40,5	<b>36 683,3</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales	14 414,7	596,4	3,1	<b>15 008,0</b>
Immeubles à Usage spécifique	2 205,2	812,1	337,6	<b>2 679,7</b>
Fonds Commun de Placement	8 460,4	- 50,2	-	<b>8 410,2</b>
- Matériel et mobilier	17,7	- 2,6	-	<b>15,1</b>
- Installations	103,5	0,1	-	<b>103,6</b>
<b>Total</b>	62 143,5	2 616,2	381,2	64 378,5
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
- Constructions				
Fonds Social de Logement diffus	83,6	94,6	81,3	<b>96,9</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales	990,3	5,1	990,3	<b>5,1</b>
Immeubles à Usage spécifique	355,7	2,4	260,1	<b>98,0</b>
Fonds Commun de Placement	140,2	90,9	133,0	<b>98,1</b>
- Logiciels	79,6	-	79,6	-
<b>Total</b>	1 649,4	193,0	1 544,3	298,1
<b>Total :</b>	<b>64 062,0</b>	<b>2 922,4</b>	<b>1 928,4</b>	<b>65 056,0</b>

\* : investissements de l'exercice moins les dotations aux amortissements de l'exercice

### **3.3 Détail des mouvements 2012**

(en milliers d'euros)

Les « entrées » de l'année d'un montant total de 2 998 k€, net du reclassement des immobilisations en cours, sont principalement constituées par la fondation Bersabée pour son Fonds Social de Logements de la manière suivante :

- 9 nouveaux logements sociaux diffus dont un logement reçu par don sur succession, d'un montant total de 1 195 k€ auquel il convient d'ajouter 89 k€ de frais d'acquisition,
- la réalisation de travaux de remise en état ou d'aménagement, pour un total de 639 k€ concernant 54 logements sociaux diffus,
- la livraison d'une nouvelle maison relais à Marseille (12 logements) dont les travaux de rénovation se sont élevés à 1 102 k€ dont 122 k€ réalisés en 2012,
- la réalisation de travaux de remise en état, pour un total de 109 k€ principalement dans une des autres résidences sociales de la Fondation Bersabée,
- un immeuble à Clichy reçu par legs suivi de l'indemnité de résiliation de bail conclue, le tout représentant un montant total de 604 k€.

Les « sorties » de l'année consistent principalement en la cession d'un local des Immeubles à usage spécifique de la fondation Bersabée ne correspondant plus aux besoins de sa mission sociale.

### **Note 4 - Dépôts et cautionnements**

Les dépôts et cautionnements, d'un montant de 54 151 €, se composent des fonds de roulement versés aux syndicats de copropriété ; ce sont des avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés.

### **Note 5 – Placements financiers**

**Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valeurs résiduelles au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) :**

	Valeurs brutes			Valorisation au 31.12.12	
	31.12.11	Entrées	Sorties		31.12.12
<b>Titres Fonds Social de Logement</b>	<b>53,3</b>			<b>53,3</b>	<b>53,3</b>
<b>Fonds Commun de Placement</b>					
- SICAV et FCP	6 442,9		-442,9	6 000,0	6 662,0
- Contrats de capitalisation	1 557,6	47,4		1 605,0	1 605,0
- Comptes à terme		419,4		419,4	419,4
- Comptes sur livret	417,6			417,6	417,6
- Obligations	269,6	0,3		269,9	272,0
- Parts de Sociétés	0,4			0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>8 688,1</b>	<b>467,1</b>	<b>-442,9</b>	<b>8 712,3</b>	<b>9 376,4</b>
<b>Titres de trésorerie</b>					
- SICAV et FCP	145,7	47,4	-46,3	146,8	148,4
- Comptes sur livret	6 479,5	3 709,7		10 189,2	10 189,2
- Comptes à terme	4 011,1	909,5		4 920,6	4 920,6
- Obligations	158,6	335,1	-158,6	335,1	338,7
<b>Total</b>	<b>10 794,9</b>	<b>5 001,7</b>	<b>-204,9</b>	<b>15 591,7</b>	<b>15 596,9</b>
<b>Total général</b>	<b>19 536,3</b>	<b>5 468,8</b>	<b>-647,8</b>	<b>24 357,3</b>	<b>25 026,6</b>

Le Fonds Commun de Placement comprend notamment 6 000 k€ de parts du « FCP pfP – ISR » constitué en octobre 2006 conjointement avec l'association « les petits frères des Pauvres », avec un objectif d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

## Note 6 - Créances et dettes

### 6.1 Dépenses engagées et recettes sur actif successoral

Il s'agit de frais et de recettes engendrés par des legs ou donations non encore réalisés d'un montant net de 5 580 €.

Lors de la réalisation de ces legs ou donations, ces créances et dettes seront soldées par le crédit du compte « produits sur réalisation de legs et donations ».

### 6.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour charges de copropriété - 1 <sup>er</sup> trimestre 2013 :	129 867 €	111 433 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice 2013 :	55 847 €	54 846 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans) :	76 985 €	87 056 €
Divers	8 246 €	36 114 €
<b>Totaux :</b>	<b>270 945 €</b>	<b>289 449 €</b>



### 6.3 Autres créances nettes et dettes

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux
<b>AUTRES CREANCES</b>			
Locataires	293 669 €		293 669 €
Débiteurs divers	335 253 €		335 253 €
Etat	913 377 €		913 377 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 542 299 €</b>		<b>1 542 299 €</b>

Le poste « Etat » comprend notamment 863 011 € de subventions d'investissement notifiées sur des travaux réalisés restant à recevoir.

	≤ 1 an	> 1 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Totaux
<b>DETTES</b>				
Dépôts et cautionnements reçus	176 437 €			176 437 €
Emprunts (voir note 9)	108 701 €	338 156 €	430 862 €	877 719 €
<b>AUTRES DETTES</b>				
Fournisseurs	482 402 €			482 402 €
Personnel	195 861 €			195 861 €
Créditeurs divers	467 478 €			467 478 €
Etat	3 431 €			3 431 €
<b>SOUS-TOTAUX AUTRES DETTES</b>	<b>1 149 172 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 149 172 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 434 310 €</b>	<b>338 156 €</b>	<b>430 862 €</b>	<b>2 203 328 €</b>

### Note 7 - Ressources propres et assimilées

#### Tableaux de variation (en euros) :

##### FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES (hors fondations abritées)

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012	Explication variation
Fonds de la dotation initiale	10 000 000			10 000 000	
Apports sans droit de reprise	1 776 000			1 776 000	
Réserve affectée aux projets associatifs	872 654	386 805		1 259 459	Affectation du résultat 2011
Réserve affectée à la Résidence Chine	1 100 000		20 825	1 079 175	Affectation du résultat 2011
Réserve affectée à la Résidence Gautier Wendelen	656 600		6 396	650 204	Affectation du résultat 2011
Réserve affectée de dons non affectés	3 553 281	447 441		4 000 722	Affectation du résultat 2011
Report à nouveau	1 492 630	240 461		1 733 091	Affectation du résultat 2011
Résultat de l'exercice	1 047 487	1 875 271	1 047 487	1 875 271	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2012 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2011
	20 498 652	2 949 978	1 074 708	<b>22 373 922</b>	

## FONDATEURS ABRITEES

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012	Explication variation
<b>Dotations initiales</b>	<b>2 899 548</b>	-	-	<b>2 899 548</b>	dont 170 k€ dotés en actifs inaliénables
Dotations complémentaires des fondateurs	1 980 495	-	-	1 980 495	
Dotations avec charges	1 985 431	-	-	1 985 431	
Excédents de ressources	12 951 471		-	12 951 471	
Libéralités sans charges	14 952 811		-	14 952 811	
<b>Dotations complémentaires</b>	<b>31 870 208</b>	-	-	<b>31 870 208</b>	
<b>Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables</b>	<b>34 769 756</b>	-	-	<b>34 769 756</b>	
<b>Apports sans droit de reprise</b>	<b>4 725 568</b>	580 000	-	<b>5 305 568</b>	Don sur succession d'une maison à Clamart pour le fonds social de logement (400 000 €) Legs d'un immeuble à Clichy conservé pour l'action logement social (180 000 €)
Dotation consommable	356 000	1 100 057	216 000	1 240 057	En augmentation : apports de fondateurs en 2012 En diminution : réintégration en fonds dédiés
Dotation consommable inscrite au compte de résultat	- 146 033	- 152 304	- 56 033	- 242 304	En augmentation : consommation sur 2012 En diminution : réintégration en fonds dédiés
<b>Autres fonds propres - dotations consommables</b>	<b>209 967</b>	947 753	159 967	<b>997 753</b>	Concernent 2 fondations abritées
<b>Réserve affectées au financement d'actifs</b>	<b>11 719 196</b>	1 125 103	-	<b>12 844 299</b>	Affectation du résultat 2011 de la fondation Bersabée
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>3 429 648</b>	653 071	213 748	<b>3 868 971</b>	Fondation Bersabée En Augmentation : nouvelles subventions En Diminution : quote-part rapportée au compte de résultat
<b>Commodat</b>	<b>50 000</b>		-	<b>50 000</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 124 141</b>	841 996	1 124 141	<b>841 996</b>	En augmentation : résultat 2012 de la fondation Bersabée à affecter en réserves En diminution : affectation des résultats 2011 des fondations Bersabée et Roulin
<b>TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATEURS ABRITEES</b>	<b>56 028 276</b>	4 147 923	1 497 856	<b>58 678 343</b>	

Sur ces 58 678 343 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2012, 55 940 834 € concernent la fondation abritée Bersabée.

## Note 8 - Provisions

Les stocks et flux de provisions s'analysent comme suit, en euros :

	31/12/2011	Dotations 2012	Reprises 2012	31/12/2012
<b>Provisions déduites de l'actif</b>				
Sur créances clients	10 915	6 658	0	17 573
Sur titres de placement	8 432	0	6 484	1 948
Sur titres de trésorerie	0	5	0	5
<b>Total</b>	<b>19 347</b>	<b>6 663</b>	<b>6 484</b>	<b>19 526</b>
<b>Provisions passives</b>				
Pour grosses réparations	97 567	0	97 567	0
Pour litiges	0	48 551	0	48 551
<b>Total</b>	<b>97 567</b>	<b>48 551</b>	<b>97 567</b>	<b>48 551</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 914</b>	<b>55 214</b>	<b>104 051</b>	<b>68 077</b>

La provision pour grosses réparations constituée avant 2009 pour la résidence sociale Vincent Compoint de la Fondation Bersabée a été reprise entièrement en 2012, année de réalisation de gros travaux de réfection.

## Note 9 - Emprunts

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 877 719 € au 31 décembre 2012 sont constitués des emprunts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de travaux dans des logements sociaux ou résidences sociales.

En voici le détail :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/11	Remboursement capital en 2012	Capital restant dû au 31/12/12
1. APEC/ASTRIA	27/05/1991	167 694 €	86 966 €	16 879 €	70 087 €
2. CNAVTS	09/06/1993	131 337 €	26 267 €	6 567 €	19 700 €
3. CIL HABITAT	05/05/1993	11 766 €	4 504 €	604 €	3 900 €
4. CIL HABITAT	17/05/1993	2 942 €	1 126 €	151 €	975 €
5. CIL HABITAT	10/12/1993	2 942 €	1 126 €	151 €	975 €
6. APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 674 €	78 336 €	12 418 €	65 917 €
7. C.F./copropriété	20/12/2009	329 282 €	264 206 €	264 206 €	- €
8. Caisse d'Epargne	05/02/2011	827 000 €	752 212 €	53 729 €	698 483 €
		<b>1 701 635 €</b>	<b>1 214 744 €</b>	<b>354 706 €</b>	<b>860 038 €</b>
Intérêts courus :					17 681 €
<b>TOTAL</b>					<b>877 719 €</b>

## **Note 10 - Frais de fonctionnement**

Le poste « Autres charges » est constitué des charges suivantes, en euros :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Fournitures entretien et petit équipement	511	1 150
Équipement informatique	8 640	2 477
Fournitures de bureau & autres	14 465	13 453
<b>Total Autres achats</b>	<b>23 616</b>	<b>17 080</b>
Frais d'étude sur projet	54 225	-
Location immobilière	49 600	49 600
Location mobilière	3 037	6 230
Maintenance logiciels et sous-traitance	26 823	19 302
Hébergement informatique	14 266	-
Entretien domaine Mont Evray	37 316	38 757
Assurance domaine Mont Evray	2 870	2 129
Organisation séjours et balades culturelles Alzheimer	44 367	53 614
Documentation & frais de colloque ou conférences	3 878	3 679
<b>Total Autres services extérieurs</b>	<b>236 382</b>	<b>173 311</b>
Personnel intérimaire	6 779	-
Honoraires et frais juridiques *	81 131	118 703
Frais de Recherche de fonds	248 442	229 324
Voyages, déplacements et missions	45 260	41 079
Réceptions, séminaires et restauration	22 581	26 112
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	4 554	5 513
Cotisations	8 546	6 696
Formation des bénévoles	5 382	-
Divers	22 773	15 758
<b>Total Autres charges externes de gestion courante</b>	<b>445 448</b>	<b>443 185</b>
<b>TOTAL</b>	<b>705 446</b>	<b>633 576</b>

\* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 15 041 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

## **Note 11 - Charges de personnel**

La masse salariale a augmenté de 19,5 % entre 2011 à 2012. Cette variation est principalement due au recrutement fin 2011 d'un salarié mis à disposition sans but lucratif auprès de l'association du Champ Marie et à la comptabilisation pour la première fois d'une provision sur les Comptes Epargne Temps des salariés pour 40 251 € (dont 15 601 € de charges sociales).

L'effectif de la fondation est de 11 salariés à plein temps au 31 décembre 2012.

## **Note 12 - Contributions volontaires en nature**

La capacité de la fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, vie statutaire ...

Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la fondation ont été estimées à 20 954 heures pour 80 bénévoles lors de l'exercice 2012, ce qui représente 12,7 Equivalents Temps Plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire significative de cet apport du bénévolat.

## **Note 13 - Dotations aux amortissements**

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs, en euros :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Immeubles du Fonds Social de Logement diffus	661 712	638 326
Immeubles - Résidences Sociales	614 965	326 083
Immeubles à Usage Spécifique	58 638	54 744
Immeubles du Fonds commun de Placement	237 651	249 954
Autres actifs corporels	16 723	8 380
Autres actifs incorporels	30 246	17 318
<b>Totaux</b>	<b>1 619 935</b>	<b>1 294 805</b>

## **Note 14 - Produits et charges financiers**

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit par type de placement :

(en euros)	<b>2012</b>			<b>2011</b>		
	produits	charges	<b>net</b>	produits	charges	<b>net</b>
Fonds Commun de Placement	110 241	-	<b>110 241</b>	102 334	5 722	<b>96 612</b>
Fonds Social de Logement	60 018	-	<b>60 018</b>	3 308	-	<b>3 308</b>
Fonds de trésorerie	320 845	229	<b>320 616</b>	253 064	84	<b>252 980</b>
Dividendes reçus sur donations d'usufruit	*	-	-	108 718		<b>108 718</b>
Intérêts versés sur Emprunts	-	40 179	<b>- 40 179</b>	-	44 214	<b>- 44 214</b>
<b>Totaux</b>	<b>491 104</b>	<b>40 408</b>	<b>450 696</b>	<b>467 424</b>	<b>50 020</b>	<b>417 404</b>

\* Changement de présentation en 2012 : ces dividendes sont reclassés en "versements des fondateurs".

## Note 15 - Produits et charges exceptionnels

(en euros)	2012	2011
Produits exceptionnels	1 976 854	4 180 834
Charges exceptionnelles	- 435 971	- 464 888
<b>Résultat net exceptionnel</b>	<b>1 540 883</b>	<b>3 715 946</b>

Les produits exceptionnels 2012 sont essentiellement constitués :

- du prix de cession d'actifs immobiliers par la Fondation Bersabée pour 569 000 €,
- d'une subvention reçue des Amis des petits frères de Rouen par la Fondation Bersabée de 175 000 € pour financer l'acquisition de 2 logements leur permettant le relogement de personnes qu'ils accompagnent,
- et des produits nets de réalisation de legs et de donations temporaires d'usufruit suivants :

(en euros)	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	<b>Totaux</b>
Legs réalisés	282 051	822 668	<b>1 104 719</b>
Donations temporaires d'usufruit	26 157	1 500	<b>27 657</b>
<b>Totaux</b>	<b>308 208</b>	<b>824 168</b>	<b>1 132 376</b>

Les charges exceptionnelles 2012 sont essentiellement constituées :

- de la valeur nette comptable des actifs cédés pour 353 279 €,
- d'une dotation à provision pour litige d'un montant de 48 551 €,
- et de dotations aux amortissements exceptionnels sur travaux dans des logements sociaux mis au rebut pour 27 970 €.

## Note 16 – Variation des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur ressources affectées :

(en euros)	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2012	Reclassement 2012	Utilisation en cours d'exercice 2012	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2012	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2012
Dons "Bâtir la Fraternité" (1)	658 284		- 658 284	-	-
Dons affectés à la réhabilitation de logements sociaux	20 000		- 20 000	10 150	10 150
Dons affectés à l'animation en maisons de retraite	-		-	45 094	45 094
Dons affectés à une potentielle future fond.abritée	-		-	20 000	20 000
<b>Dons issus de l'appel à la générosité publique</b>	<b>678 284</b>	<b>-</b>	<b>- 678 284</b>	<b>75 244</b>	<b>75 244</b>
Apports à fondation abritée UTB avant le 1/1/2012 (2)	-	159 967	-	-	159 967
Apports à fondation abritée UTB en 2012	-		-	5 907	5 907
Apports à fondation abritée Lecordier	114 364		- 8 392	-	105 972
Apports à fondation abritée Brichler	1 216		- 1 216	-	-
<b>Autres fonds privés</b>	<b>115 580</b>	<b>159 967</b>	<b>- 9 608</b>	<b>5 907</b>	<b>271 846</b>
	<b>793 864</b>	<b>159 967</b>	<b>- 687 892</b>	<b>81 151</b>	<b>347 090</b>

(1) « Bâtir la Fraternité » est un appel à dons spécifique lancé en 2009 et 2010. Il proposait aux donateurs de financer des projets de relogement de personnes âgées pauvres et isolées. Ils sont affectés principalement à la création de deux résidences sociales portée par la fondation abritée Bersabée.

(2) Compte tenu de la nature des versements du fondateur de la fondation UTB, cette fondation abritée initialement traitée comme une fondation à dotation consommable a été requalifiée en fondation de flux à partir de l'exercice 2012.

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

(en euros)	Fonds dédiés aux fondations abritées au 31/12/2011	Report à nouveau débiteur au 1/01/2012	Utilisation en cours d'exercice 2012	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2012	Fonds dédiés aux fondations abritées au 31/12/2012
Fondation Bersabée	6 736 558			766 324	7 502 882
Fondation Othenin-Girard	236 140		- 5 485		230 655
Fondation Landrieu	25 562		- 2 086		23 476
Fondation Louise Roulin	-	- 962		4 640	3 678
	<b>6 998 260</b>	<b>- 962</b>	<b>- 7 571</b>	<b>770 964</b>	<b>7 760 691</b>

## Note 17 - Excédent de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 1 875 271 € sur 2012 contre 1 047 487 € sur 2011 pour la fondation abritante.

Le résultat de l'exercice 2012 des fondations abritées de 841 996 € correspond à la quote-part d'excédent de la fondation Bersabée à affecter par le Conseil d'Administration en « Réserves affectées au financement d'actifs ». En effet, il s'agit de l'excédent de l'exercice provenant des legs constatés sur la période ou des dons reçus qui sont affectés au financement des investissements réalisés dans l'année.

## **Note 18 – Rémunération des dirigeants**

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

## **Note 19 - Engagements reçus et donnés**

### **19.1 Engagements reçus**

Legs et donations à réaliser :

(en euros)	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	<b>Totaux</b>
Legs autorisés	534 800	654 705	<b>1 189 505</b>
Legs acceptés non encore autorisés		515 000	<b>515 000</b>
Legs non encore acceptés	25 000		<b>25 000</b>
Donations immobilières		22 000	<b>22 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>559 800</b>	<b>1 191 705</b>	<b>1 751 505</b>

Donations temporaires d'usufruit :

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2012
31/12/08	30/06/12	Revenus locatifs sur deux appartements	Fondation abritante	2 369 €
08/12/11	07/12/15	Dividendes sur actions	Fondation abritante	18 750 €
30/12/11	29/12/17	Dividendes sur actions	Fondation abritante	5 439 €
10/12/12	10/02/18	Dividendes sur actions	Fondation abritante	- €
02/06/08	02/06/17	Appartement de 48 m <sup>2</sup> à Asnières loué par la fondation en tant que logement social	Fondation Bersabée	2 976 €
30/11/12	30/11/17	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	- €
30/12/08	30/06/12	Dividendes sur actions	Autre fondation abritée	107 100 €
03/12/09	30/06/13			
28/12/10	30/06/14			
30/11/12	30/06/16			

Apport immobilier :

Un logement à Six-Fours valorisé 135 k€ est en cours d'apport à titre gratuit par l'association « les petits frères des Pauvres » à la fondation Bersabée pour affectation en



Fonds Social de Logements diffus. Les actes ont été signés le 7/12/2012 mais l'autorisation préfectorale n'est toujours pas reçue.

## **19.2 – Engagements donnés**

### Promesses d'achats

Au 31 décembre 2012, une promesse d'achat a été signée pour un logement du F.S.L. diffus par la fondation Bersabée pour un prix total d'acquisition hors frais de notaire de 111 k€.

### Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 36 k€.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Selon l'accord concernant les salariés de l'Unité Economique et Sociale des petits frères des Pauvres, à compter du 22 septembre 2011, « le salarié qui part volontairement à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite correspondant à 1/8<sup>ème</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté. Cette indemnité est plafonnée à 6 mois de salaire. Elle est calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire. »

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux de rendement des obligations privées : 2,69 %
- Taux de charges patronales : 63 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8<sup>ème</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des petits frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel :
  - o De < 60 ans à 46 ans : 100 %
  - o De 45 à 40 ans : 90 %
  - o De 39 à 36 ans : 75 %
  - o Jusqu'à 35 ans : 55 %

### Droit Individuel à la Formation :

Selon le code du travail, chaque salarié a un droit individuel à la formation (DIF) de 20 heures par an depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004. Au 31 décembre 2012, le total des heures de DIF des salariés de la Fondation s'élève à 896 heures.

### Engagements d'entretien de sépultures

La fondation est engagée au 31 décembre 2012 à assurer l'entretien des sépultures ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 800 €.

Aucun engagement n'a été donné concernant une caution ou un crédit-bail.

## Note 20 - Compte d'Emploi des Ressources 2012 (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2012 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2012	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2012 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2012
			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		<b>5 260 183 (A)</b>
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>6 429 036</b>	<b>3 540 343</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>4 773 895</b>	<b>4 773 895</b>
<u>1.1. Réalisées en France</u> - Actions réalisées directement : - Versements à d'autres organismes agissant en France	3 779 626 2 570 410	1 259 516 2 280 437	<u>1.1. Dons et legs collectés</u> - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés	3 357 556 283 869 308 208 824 168	3 357 556 283 869 308 208 824 168
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u> - Versements à d'autres organismes	79 000	390	<u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u>	94	94
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b> 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	305 725	248 442	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	490 349	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 043 453	54 225	<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	227 115	
		<b>3 843 010</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	5 111 936	
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7 778 214</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>10 603 295</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>55 213</b>		<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>104 051</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>852 115</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>695 463</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés en note 17)</b>		<b>603 040</b>
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 717 267</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>11 402 809</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>11 402 809</b>	<b>5 376 935 (B)</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 361 018			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		- 1 043 363			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>4 160 665</b>	<b>VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public</b>		<b>4 160 665 (C)</b>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		<b>6 476 453</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	16 905 heures		Bénévolat	20 954 heures	
Frais de recherche de fonds	202 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	3 847 heures		Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>20 954 heures</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 954 heures</b>	

## **Annexe au Compte d'Emploi des Ressources 2012**

L'ordonnance du 28 juillet 2005 portant "simplification et modification notamment des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels" a intégré dans l'annexe comptable le compte annuel d'emploi des ressources, établi en application de la Loi n°91\_772 du 7 août 1991 suivant les modalités de présentation précisées par un arrêté du 30 juillet 1993.

Un arrêté du 11 décembre 2008 du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a homologué le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable qui établit de nouvelles règles pour l'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources des associations et fondations. Le Conseil National de la Comptabilité a arrêté le 3 avril 2008 les conditions et modalités d'établissement de ce Compte d'Emploi annuel des Ressources et les a fait connaître dans son Avis n° 2008-08. Cette nouvelle réglementation est applicable aux comptes de l'exercice ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)**

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

**EMPLOIS - Tableau de passage du Compte de Résultat au Compte d'Emploi des Ressources 2012**

Emplois  Charges	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER
				Frais d'info et de comm.	Frais fonctionnement général	Total des emplois				Total général
Subventions accordées	<b>2 649 410</b>	2 649 410				<b>2 649 410</b>				<b>2 649 410</b>
Travaux, entretien ... immeubles	<b>1 189 778</b>	996 810			192 968	<b>1 189 778</b>				<b>1 189 778</b>
Taxes foncières	<b>332 590</b>	263 034			69 556	<b>332 590</b>				<b>332 590</b>
Loyers	<b>49 600</b>				49 600	<b>49 600</b>				<b>49 600</b>
Honoraires	<b>95 961</b>	30 199	14 830		50 932	<b>95 961</b>				<b>95 961</b>
Autres charges	<b>559 885</b>	181 671	233 612	5 347	139 255	<b>559 885</b>				<b>559 885</b>
Charges de personnel	<b>853 233</b>	512 911	57 283		283 039	<b>853 233</b>				<b>853 233</b>
Dotations aux amortissements	<b>1 619 935</b>	1 367 548			252 387	<b>1 619 935</b>				<b>1 619 935</b>
Dotations provisions exploitation	<b>6 657</b>					-	6 657			<b>6 657</b>
Charges financières	<b>40 402</b>	40 179			223	<b>40 402</b>				<b>40 402</b>
Dotations provisions financières	<b>5</b>					-	5			<b>5</b>
Charges exceptionnelles	<b>34 141</b>	33 995			146	<b>34 141</b>				<b>34 141</b>
VNC actifs cédés	<b>353 279</b>	353 279				<b>353 279</b>				<b>353 279</b>
Dotations provisions exceptionnelles	<b>48 551</b>					-	48 551			<b>48 551</b>
Engagements à réaliser/ress. aff	<b>81 151</b>					-		81 151		<b>81 151</b>
Engag. à réaliser/ress. aff. abritées	<b>770 964</b>					-		770 964		<b>770 964</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>8 685 542</b>	6 429 036	305 725	5 347	1 038 106	<b>7 778 214</b>	55 213	852 115	2 717 267	<b>11 402 809</b>

▪ Missions sociales – détail et comparatif avec l'exercice précédent:

(en euros)	Emplois de 2012 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2012	Emplois de 2011 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2011
<b><u>1 - MISSIONS SOCIALES</u></b>				
<b><u>1.1. Réalisées en France</u></b>				
- Actions réalisées directement :				
Axe 1 : Aide au logement et à l'hébergement	3 657 798	1 243 863	3 235 248	1 114 973
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	121 828	15 653	122 273	
	3 779 626	1 259 516	3 357 521	1 114 973
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
Axe 1 : Aide au logement et à l'hébergement	2 242 540	2 268 387	2 945 668	2 897 200
Axe 2 : Soutien aux personnes malades et en fin de vie	146 950	7 850	152 435	19 000
Axe 3 : Soutien aux actions sociales innovantes	180 920	4 200	172 000	3 000
	2 570 410	2 280 437	3 270 103	2 919 200
<b><u>1.2. Réalisées à l'étranger</u></b>				
- Versements à d'autres organismes	79 000	390	16 000	0
<b><u>Totaux :</u></b>	<b>6 429 036</b>	<b>3 540 343</b>	<b>6 643 624</b>	<b>4 034 173</b>

- Pour la **fondation abritée Bersabée** dont l'objet est la mise à disposition de logements sociaux au profit de personnes très âgées ou de personnes de + 50 ans se trouvant dans une situation précaire, elles comprennent l'amortissement comptable des investissements réalisés par cette fondation, les frais financiers directement liés à ces investissements, les charges directes de gestion et d'entretien de ce parc de logement social et les aides apportées aux personnes bénéficiant de l'action de logement de cette fondation abritée.

Sont pris en compte les logements du Fonds Social de Logement diffus et résidences sociales, et les Immeubles à Usage Spécifique.

Le coût de ces missions sociales intègre la quote-part des charges de personnel spécifiquement affectée à celles-ci, sans les charges annexes liées (notamment frais de locaux).

- ✓ *L'emploi des ressources collectées auprès du public relevant de ces missions sociales consiste :*
  - *en la dotation aux amortissements des actifs immobilisés du fonds social de logements (non financés par de l'emprunt ou des subventions d'investissement) et des immeubles à utilisation spécifique d'un montant de 1 043 k€ (neutralisés en VI),*
  - *à la rémunération des salariés travaillant à la bonne conduite et gestion des projets de développement ou de rénovation des logements sociaux pour un montant de 200 k€.*

- Pour la fondation abritée Philippe Othenin-Girard, la mission sociale inclut, conformément à la **volonté du donateur**, l'ensemble des coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray.
  - Pour la fondation abritée UTB, la mission sociale consiste principalement en l'organisation de séjours de détente, de balades culturelles et de la création d'un blog pour les personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur accompagnant. Il y a également des frais d'étude sur un projet d'habitat pour ce même public.
  - Pour les autres fondations abritées ainsi que pour la fondation abritante, les dépenses de missions sociales sont constituées des **subventions** dont elles ont fait bénéficier des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces objets étant conformes à l'objet de la fondation et de ses trois axes de développement.
- Investissements sociaux réalisés pendant l'exercice  
(en Fonds Social de Logements ou Immeubles à Usage Spécifique)

Leur montant ne peut être présenté en regard des emplois et ressources ressortant du compte de résultat de l'exercice et ne l'est ci-dessous qu'en tant que complément nécessaire à l'information sur l'emploi des ressources collectées auprès du public.

En effet, l'activité de gestion d'un parc de logements de la fondation abritée Bersabée explique qu'une partie significative des ressources, notamment tous ses produits de legs, soit affectée à son activité d'investissement (acquisitions / cessions, réalisation de travaux de réfection, restructuration, mises aux normes, maintenance ou gros entretien) et non de gestion courante. Or cette activité courante est mal reflétée par les amortissements figurant au compte de résultat, qui sont la conséquence des investissements passés et non courants.

En particulier, les produits de legs reçus sur l'exercice sont comptabilisés en produits en compte de résultat mais ils n'ont pas vocation à financer les dépenses courantes constatées sur celui-ci : ils contribuent normalement à dégager un excédent de compte de résultat sur l'année de leur dégagement, avant de venir financer de nouveaux investissements via l'affectation de cette composante du résultat à une augmentation de la dotation de la fondation.

- Investissements réalisés en 2012 par la fondation abritée Bersabée sous la forme d'acquisitions ou de rénovation de logements sociaux, de résidences sociales et d'immeubles à usage spécifique pour un montant de 2 775 k€ (cf. note 3.2) dont 1 361 k€ sont financés grâce aux ressources collectées auprès du public.
- Amortissements sur les actifs immobiliers du Fonds social de logement diffus, résidences sociales et immeubles à usage spécifique dotés en 2012 pour un montant de - 1 043 k€ (hors la part financée par de l'emprunt ou des subventions d'investissement).

## RESSOURCES

▪ Ressources collectées auprès du public – détail :

(en euros)	Ressources collectées sur 2012	Ressources collectées sur 2011
<b><u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u></b>		
<b><u>1.1. Dons et legs collectés</u></b>		
▶ <b>par la fondation abritante :</b>		
- Dons manuels non affectés	3 357 556	3 628 435
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	101 607	49 858
- Legs et autres libéralités non affectés	308 208	378 947
	3 767 371	4 057 240
▶ <b>par la fondation abritée Bersabée :</b>		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	125 499	73 539
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	824 168	2 539 954
	949 667	2 613 493
▶ <b>par les autres fondations abritées :</b>		
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	56 763	
<b><u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u></b>		
- Produits financiers sur un don affecté	94	
<b><i>Totaux :</i></b>	<b>4 773 895</b>	<b>6 670 733</b>

▪ Autres fonds privés – détail :

(en euros)	Ressources collectées sur 2012	Ressources collectées sur 2011
- Apports des fondateurs par dons ou donations temporaires d'usufruit aux fondations abritées	333 100	317 718
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat de deux fondations abritées	152 304	131 482
- Dons par renoncement à remboursement de frais des bénévoles	4 945	
- Divers		1 524
<b><i>Total :</i></b>	<b>490 349</b>	<b>450 724</b>

- Subventions & autres concours publics

Ils ne concernent que la fondation abritée Bersabée et consistent en : 213,7 k€ de quote-part de subventions d'investissement inscrite au compte de résultat et 13,4 k€ de subventions d'exploitations inscrites au poste « Produits divers de gestion courante » du compte de résultat.

- Autres produits

Ils sont composés des postes du Compte de Résultat suivants :

(en euros)	Ressources collectées sur 2012	Ressources collectées sur 2011
Revenus des immeubles	3 723 678	3 589 903
Produits divers de gestion courante	59 255	15 936
Produits financiers	474 107	234 859
Produits nets de cession de valeurs mobilières	10 418	123 727
Produits exceptionnels	275 478	12 933
Produits bruts sur cessions d'actifs	569 000	1 249 000
<b>Total :</b>	<b>5 111 936</b>	<b>5 226 358</b>

### SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Seule la fondation abritante n'a pas utilisé toutes ses ressources collectées auprès du public non affectées.

Ce solde de 6 476 k€ est constitué de dons et legs non affectés qui seront principalement utilisés dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels sur lesquels la Fondation est déjà engagée ou en cours d'engagement. Ils se traduiront par des dépenses en compte de résultat sur les années suivantes.

En attendant les dépenses, ce solde est mis en réserves au sein des fonds propres de la fondation abritante.

### CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Les heures de bénévolat dont a bénéficié la fondation ont été estimées à 20 954 heures lors de l'exercice 2012, non valorisés dans le CER (cf note 12).



# **Fondation des petits frères des Pauvres**

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier  
75011 Paris

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

## **Fondation des petits frères des Pauvres**

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier  
75011 Paris

---

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2012

---

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

**➤ Conventions avec l'association les petits frères des Pauvres**

Personnes concernées : Michel Chegaray, Philippe Le Bitoux, Philippe Chapal et Patrick Tuck Sherman.

- 1) L'association les petits frères des Pauvres met à disposition, à titre gratuit (convention du 19 décembre 2008), de la fondation des petits frères des Pauvres, ses services de recherche de fonds et de communication.
- 2) L'association les petits frères des Pauvres a apporté en 2012 à la Fondation des petits frères des Pauvres un appartement de 2 pièces à Six Fours d'une valeur de 135 000 €. Cependant, il figure en engagement reçu dans les comptes de la fondation au 31/12/2012 et non dans son actif immobilisé car la préfecture n'a pas encore donné son autorisation sur ce transfert.
- 3) Dans le cadre de conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a versé en 2012 à l'association les petits frères des Pauvres en vue de son soutien financier aux projets de l'association :
  - Un montant total d'aides de 2 168 925 € versées par la fondation abritante ;
  - Un montant total d'aides de 257 993 € versées par 3 fondations abritées.
- 4) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association les petits frères des Pauvres, un bail à construction pour une durée de 50 années. Dans le cadre de ce bail, l'association a fait construire, sur un terrain de la fondation, un EHPAD qui a pris le nom de CRG (Centre de Rencontre de Générations) conformément à la volonté du donateur. L'association les petits frères des Pauvres verse à ce titre un loyer annuel de 1 312 €.

**➤ Conventions avec l'association pfP - AGE , les petits frères des Pauvres- Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Michel Chegaray et Emmanuel de Fraguier

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2012	Loyer annuel
Anne-Marie Blaise	73 405 €	73 405 €
Vincent Compoint	27 213 €	27 213 €
Rue de la Chine	60 632 €	60 632 €
Gautier Wendelen	171 790 €	171 790 €
Labadié	42 495 €	64 000 €

- 2) La fondation abritée Landrieu a versé à l'association pfP-AGE une subvention de 10 000 € pour financer des soins palliatifs à Gautier Wendelen.
- 3) La fondation abritée Louise Roulin a versé à l'association pfP-AGE une subvention de 8 000 € pour financer la rénovation de la maison de vacances de Wissant.
- 4) La fondation abritée UTB a financé des prestations de pfP-AGE pour les séjours de détente à La Prée et à Morainvilliers pour 3 785 €.
- 5) La fondation des petits frères des Pauvres a organisé sa réunion de Printemps à La Prée : prestation réglée de 3 771 €.

➤ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personne concernée : Patrick Tuck-Sherman

- 1) La fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association CRG une aide financière de 7 500 € pour financer l'évolution du système d'appel des résidents.
- 2) La fondation abritée Landrieu a versé à l'association CRG une subvention de 15 000 € pour financer des actions dans le cadre de la fin de vie.
- 3) La fondation abritée Othenin-Girard a pris en charge en 2012 des frais d'entretien du domaine de Mont - Evray engagés par le CRG, pour son compte, pour un montant global de 37 316 € en 2012.
- 4) La fondation abritée UTB finance des prestations du CRG pour les séjours de détente en Sologne : 30 628 € en 2012.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2013

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Philippe GUAY